



## PRÉFET DE L'AUBE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

#### MESURES DE VIGILANCE FEUX D'ARTIFICE À L'OCCASION DE LA FÊTE NATIONALE

Troyes, le 12 juillet 2022

Dans le cadre des festivités du 14 juillet, de nombreux maires organisent, dès le 13 juillet au soir, un feu d'artifice sur le territoire de leur commune, soumis ou non à déclaration en préfecture.

Notre département connaît actuellement un épisode de chaleur, qui devrait se poursuivre au minimum jusqu'au début de la semaine prochaine. Dans un contexte de faible humidité de l'air, la sécheresse des sols et de la végétation qui affecte actuellement l'ensemble de nos communes s'accroît, ce qui aggrave le danger lié à l'écllosion d'un incendie.

Aussi, Cécile DINDAR, Préfète de l'Aube, rappelle aux organisateurs de s'assurer de la bonne application des mesures générales de sécurité requises en matière d'organisation d'un spectacle pyrotechnique, et notamment :

- la préservation de la zone de tir, dont l'accès est interdit au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle. Cette zone est délimitée soit par des barrières de sécurité, soit par des obstacles naturels ;
- le respect des distances (périmètre) de sécurité définies par la nature des produits, composition et puissance de tir ;
- la localisation des points d'eau utilisables par les sapeurs-pompiers en cas d'incendie ;
- le dégagement des voies d'accès au site et à la zone de tir afin de permettre le passage des véhicules de secours ;
- l'accès à une ligne téléphonique permettant d'alerter sans aucun retard les secours publics en cas d'incident, accident ou sinistre.

Par ailleurs, eu égard au contexte météorologique actuel, le dispositif doit être complété par la mise en place des mesures suivantes :

- mouiller la surface de la zone de tir ;
- tenir à disposition, à proximité de la zone de tir, une citerne d'eau pour lutter contre un départ d'incendie.

Madame Cécile DINDAR remercie par avance les maires de veiller à la mise en œuvre de ces mesures, qui permettront à chacun de profiter du spectacle en toute sécurité.

#### Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication  
Tél : 03 25 42 35 00  
Mél : [pref-communication@aubes.gouv.fr](mailto:pref-communication@aubes.gouv.fr)

 @Prefete10  @Prefetaube  @Prefet\_10  aube.gouv.fr